Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213500952-20251211-DELIB2025123-DE

Délibération n°2025/0123 **Séance du 11 décembre 2025** Feuillet n° 205

VILLE de DOL DE BRETAGNE

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil municipal dûment convoqués se sont réunis en salle d'honneur de l'hôtel de ville, sous la Présidence de M. **Denis RAPINEL, Maire.**

Présents : M. RAPINEL, Maire - Président, Mme GREGOIRE, M. MALÉCOT, Mme SECHE, M. COADIC, Mme DE BEAUCORPS, M. DOLBOIS, Mme MABILE, M. GAZENGEL, Mme DESBLES, Mme BRIAND, Mme WILLIAMS, M. DA SILVA, M. COLLET, M. BERTIN, M. SALARDAINE.

Représentés : M. TONNEAU (représenté par M. COADIC), M. LEVERGNEUX (représenté par M. BERTIN), Mme GRAS, (représentée par Mme GREGOIRE), Mme ROUYEZ (représentée par M. RAPINEL), M. POULAIN (représenté par M. SALARDAINE), M. GUIHARD (représenté par M. Mme DE BEAUCORPS).

Excusés : M. HERTEL, Mme JOUQUAN

Absents : Mme CHEREL, Mme MAUDUIT, M. DOUDARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 4 décembre 2025
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 27

Secrétaire de Séance : Madame Emmanuelle DE BEAUCORPS

1.4 7.10 : Finances locales - Divers
Fixation du taux horaire des travaux en régie pour 2026

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le taux horaire des travaux en régie (travaux d'investissement exécutés par le personnel communal) sur la base du coût moyen supporté par la collectivité pour les agents qui sont concernés par la réalisation de ces travaux.

Ce coût calculé à partir des charges constatées sur l'exercice 2024 est de 33,30 €. Le calcul de ce coût intègre le salaire des agents concernés, une quote-part liée à l'encadrement et à la gestion RH, les dépenses liées à l'activité (carburants, vêtements de travail, formation, assurances des véhicules), le tout ramené à la moyenne des heures de production effective sur une année.

Le Conseil municipal,
entendu cet exposé et après avoir délibéré,

- FIXE à l'unanimité le taux horaire des travaux en régie pour l'exercice 2026 à 33,30 €.

- AUTORISE M. le Maire à signer tous les actes et documents s'y rapportant.

« Pour extrait, certifié conforme »

Le Maire,
Denis RAPINEL

MAIRIE DE DOL-DE-BRETAGNE (ILLE-ET-VILAINE) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La secrétaire de séance,
Emmanuelle DE BEAUCORPS